

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Je suis déjà suivie par une sage-femme libérale, à quoi sert la sage-femme de la PSMI?

Publié le : 04 février 2020

La sage-femme libérale assure le suivi médical de la grossesse. Dans les situations complexes, la sage-femme de la PSMI dispose de plus de moyens et de plus de temps pour organiser les prises en charge, les aides. Elle peut alors intervenir en lien avec la sage-femme libérale et sans se substituer à elle.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse